



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 février 2010 à 14 h 30 à laquelle sont présents Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-185

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉE 103534

CONSIDÉRANT QU'au courant des années 2008 et 2009, l'employée a consulté le système Versadex et le Centre de renseignements policiers du Québec à des fins personnelles;

CONSIDÉRANT QUE le système Versadex et le Centre de renseignements policiers du Québec sont des banques de données confidentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'employée occupe un poste de préposée aux communications au Centre d'appels urgents;

CONSIDÉRANT la déclaration de l'employée 103534 lors de l'enquête disciplinaire du 3 février 2010;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de trois jours à l'employée 103534.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service des ressources humaines, en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif